vinetur

Les exportations de spiritueux et de liqueurs de l’UE vers les pays tiers ont progressé de 12 % jusqu’en septembre

La Commission européenne fait état d’une hausse de 725 millions d’euros des exportations sur un an, sans données sur les volumes expédiés

mardi 24 novembre 2026



Les exportations de spiritueux et de liqueurs de l’Union européenne vers les pays tiers ont progressé de 725 millions d’euros entre janvier et septembre par rapport à la même période de 2025, soit une hausse de 12 %, selon une mise à jour sur le commerce publiée mardi 24 novembre par la Commission européenne.

Ces chiffres proviennent de la direction générale de l’agriculture et du développement rural de la Commission, connue sous le nom de DG AGRI, qui suit les échanges agricoles et agroalimentaires de l’UE et comptabilise les spiritueux et les liqueurs dans une catégorie distincte. La Commission est l’organe exécutif de l’Union européenne.

Cette hausse témoigne d’une progression des recettes tirées par les distillateurs européens de leurs ventes à l’étranger au cours des neuf premiers mois de l’année. Toutefois, les données publiées mesuraient uniquement la valeur des exportations, et non les volumes expédiés. La communication de la Commission ne permet donc pas de déterminer quelle part de la hausse s’explique par l’augmentation des quantités, la hausse des prix, l’évolution de la composition des produits, les effets de change ou une combinaison de ces facteurs.

La mise à jour de la Commission ne précisait pas non plus la valeur totale des exportations de spiritueux et de liqueurs de l’UE entre janvier et septembre. Elle faisait uniquement état d’une hausse de 725 millions d’euros sur un an et d’une progression de 12 %. Les documents examinés ne comportaient pas de comparaison précise, mois par mois, pour septembre.

La Commission évoquait les exportations vers les pays tiers, c’est-à-dire les marchés situés hors de l’Union européenne. Elle n’a pas précisé quelles destinations hors UE avaient contribué à cette hausse. La catégorie n’était pas non plus ventilée en sous-segments : les chiffres publiés ne permettent donc pas de savoir si la croissance a été portée par un type de spiritueux, plusieurs gammes de produits ou une progression générale de la catégorie.

Le tableau de l’évolution du marché reste donc incomplet, même si le sens de la tendance commerciale est clair. La hausse de la valeur des exportations peut refléter une demande plus forte, mais aussi des prix de vente plus élevés ou une évolution vers des produits plus coûteux. Faute de données sur les volumes, les chiffres de la

Commission ne permettent pas de départager ces possibilités.

La mise à jour constitue néanmoins un signal positif pour les producteurs qui dépendent des marchés étrangers. Les spiritueux et les liqueurs couvrent une large gamme de prix, des marques vendues en grandes quantités aux produits haut de gamme, et l'évolution de leur valeur peut compter même lorsque les tendances sous-jacentes des expéditions sont moins nettes. En l'occurrence, la communication de la Commission montre que les exportateurs de cette catégorie ont tiré davantage de recettes de leurs ventes à des acheteurs hors UE que l'année précédente.

La DG AGRI publie régulièrement des données de suivi des échanges dans les secteurs agricoles et agroalimentaires de l'UE. Ces rapports sont souvent utilisés par les entreprises, les organisations professionnelles et les décideurs publics pour suivre l'évolution de la demande extérieure. Dans la dernière publication, la présentation distincte des spiritueux et des liqueurs se démarquait, car elle faisait apparaître une nette amélioration dans l'une des catégories de produits alimentaires et de boissons de marque de l'Union, alors que la brève communication de la Commission apportait peu de précisions sur les raisons de cette progression.

Faute de ventilation par destination dans les documents publiés, on ignore si la hausse s'est concentrée dans quelques grands marchés ou si elle a été plus largement répartie. La publication ne permet pas non plus de savoir si la progression s'est construite régulièrement au fil de l'année ou si elle a résulté de résultats plus élevés certains mois. Elle établit toutefois qu'à la fin du mois de septembre, les exportations de spiritueux et de liqueurs de l'UE vers les marchés hors de l'Union dépassaient largement leur niveau de l'année précédente.